

PLAN DE COURS

DRT-1906 : Notions juridiques

NRC 84259 | Automne 2020

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Les sources du droit, le parlementarisme et le fédéralisme, le processus d'adoption des lois, l'administration publique centrale et décentralisée, le processus réglementaire, l'organisation des tribunaux, la méthodologie de la recherche juridique, le Code civil du Québec, les personnes physiques et les personnes morales, la famille, les successions, les obligations.

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que si des examens sous surveillance peuvent être réalisés, ceux-ci ont lieu en soirée ou la fin de semaine. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=119049>

Coordonnées et disponibilités

François Brochu

Enseignant

Francois.Brochu@fd.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 407886

Disponibilités

Vous pouvez joindre le professeur par téléphone, du lundi au vendredi, pendant les heures normales de bureau. En cas d'absence, veuillez laisser un message dans la boîte vocale en précisant le nom du cours auquel vous êtes inscrit (Notions juridiques), votre nom et le numéro de téléphone où le professeur pourra vous contacter.

Il est possible de planifier, au besoin, des rendez-vous téléphoniques en dehors des heures normales de bureau.

Pour des raisons d'équité envers les étudiants qui n'habitent pas la région de Québec, vous ne pourrez communiquer avec le professeur que par courriel, par téléphone ou par le forum de discussion. Il ne répondra à aucune question que

des étudiants souhaiteraient venir lui poser à son bureau ou dans les couloirs de l'Université.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	5
Modalités d'encadrement	5
Charge de travail et calendrier	6
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	6
Problèmes personnels ou difficultés d'apprentissage	6
Responsabilité des étudiants	7
Contenu et activités	7
Évaluation et résultats	8
Évaluation des apprentissages	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Mini-test 1	8
Mini-test 2	9
Mini-test 3	10
Mini-test 4	10
Mini-test 5	11
Revue de presse 1	11
Revue de presse 2	12
Examen de relais à distance couvrant les modules 1 à 7	12
Examen final à distance couvrant les modules 8 à 12	13
Barème de conversion	13
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	13
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	14
Évaluation de l'enseignement	14
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	14
Absence aux examens	15
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	15
Conseils pour bien réussir les examens	15
Critères généraux d'évaluation	15
COVID-19	15
Matériel didactique	16
Matériel obligatoire	16
Site web de cours	16
Spécifications technologiques	16

Portail thématique de la Bibliothèque	17
Où acheter le matériel didactique et quoi faire s'il n'est plus disponible	17
Médiagraphie et annexes	17
Bibliographie	17
Décisions des tribunaux (jurisprudence)	17

Description du cours

Introduction

Ce cours de 3 crédits a pour objectif général de vous initier au droit. Il vous permettra d'acquérir des connaissances et des habiletés qui vous seront indispensables aussi bien dans votre pratique professionnelle que dans votre vie de tous les jours. Il ne vise pas à faire de vous des juristes, mais à vous faire connaître une partie du vaste univers du droit.

Bien qu'il fasse partie des cours obligatoires du programme de baccalauréat en sciences géomatiques, ce cours s'adresse à tous les étudiants qui souhaitent se familiariser avec le droit, peu importe leur discipline, à l'exception des étudiants inscrits aux programmes de baccalauréat et de certificat en droit.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Objectifs généraux

Au terme du cours, vous devriez être capables :

- de mieux comprendre l'actualité de nature juridique et le monde qui vous entoure;
- d'expliquer d'où provient le droit et de consulter les sources de droit (Constitution, lois, règlements, jurisprudence, actes juridiques);
- d'employer correctement le vocabulaire juridique applicable aux matières enseignées;
- de qualifier certaines situations de fait (traduire en concepts juridiques des situations tirées de la vie de tous les jours);
- d'appliquer les principales dispositions pertinentes du *Code civil du Québec* pour résoudre des problèmes juridiques rencontrés dans la réalité quotidienne;
- de percevoir, grâce aux connaissances acquises, le besoin éventuel d'un complément d'information juridique auprès d'un juriste dans une situation donnée.

Approche pédagogique

Ce cours d'introduction au droit est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisée vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage autonome et entièrement à distance. Vous pouvez ainsi gérer votre temps d'étude et prendre en charge votre formation. L'apprentissage autonome nécessite toutefois un travail soutenu.

Modalités d'encadrement

Le professeur est responsable de votre encadrement pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider à atteindre les objectifs du cours. En adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction durant tout votre cheminement. Vous restez, bien sûr, gestionnaire de votre temps, mais vous devez effectuer les examens aux moments prescrits.

La rétroaction fournie par le professeur s'effectue en général:

- par le forum de discussion;
- par [courrier électronique](#) (questions plus personnelles);
- par [téléphone](#).

Forum de discussion

Pour toutes questions d'intérêt général relatives à la matière du cours et à son déroulement, nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Comme vous étudiez à distance, vous ne verrez vos collègues qu'au moment des examens en salle. Le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec le responsable du cours. Vous pourrez ainsi recevoir des réponses des autres participants ou du professeur qui agit comme médiateur et qui pourra intervenir en l'absence de réponse des autres participants.

Si vos questions ne sont pas claires et précises, il sera difficile de vous donner des réponses satisfaisantes.

Courrier électronique et téléphone

Pour toutes questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le professeur par le courrier électronique offert sur le site du cours.

Prenez l'habitude de consulter régulièrement votre adresse de courriel institutionnelle (@ulaval.ca).

Vous pouvez aussi joindre le professeur par téléphone de la manière indiquée dans la section "[Informations générales](#)" du menu "Plan de cours".

Délais de réponse à vos questions

Les réponses aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne pourront malheureusement pas être instantanées. Le professeur vous répondra dans un délai maximal de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires et de fournir, au besoin, un numéro de téléphone pour que le professeur puisse vous appeler.

Rétroaction à la suite des examens

Une rétroaction est possible après la correction de chacune des évaluations notées. En effet, vos [résultats seront disponibles dans ce site](#) dès la correction terminée, et le professeur pourra vous faire des commentaires personnalisés si vous le contactez par courriel ou par téléphone.

Soutien technique

Pour toute question d'ordre technique (le professeur n'est malheureusement pas un technicien en informatique), veuillez communiquer avec [l'équipe de soutien des systèmes technopédagogiques](#).

Charge de travail et calendrier

Ce cours de trois crédits est offert à distance sur une session de 14 semaines (12 semaines de travail individuel et 2 semaines d'examen).

La somme de travail exigée pour l'étude des modules (lectures obligatoires, capsules audiovisuelles interactives, exercices et travaux) est de 126 heures par session. **En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc d'environ 9 heures** mais variera en fonction des connaissances et des habiletés de chacun.

Le calendrier est disponible [ici](#).

Nous vous encourageons fortement à travailler de façon assidue sur une base régulière; les retards s'accumulent rapidement et sont difficiles à rattraper.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Problèmes personnels ou difficultés d'apprentissage

Le [Centre d'aide aux étudiants](#) peut fournir de l'aide personnalisée en matière d'apprentissage et de réussite, d'orientation, de développement d'habiletés sociales ou de clarification d'une situation confuse ou trouble (deuil, rupture).

Le site Web du Centre d'aide aux étudiants contient beaucoup d'informations susceptibles de vous aider dans votre étude et votre apprentissage.

N'hésitez pas à consulter la documentation disponible dans le site Web du Centre d'aide aux étudiants ou à prendre rendez-vous pour de l'aide personnalisée (service gratuit et confidentiel) en cas de besoin.

Responsabilité des étudiants

L'Université Laval s'est dotée d'une *Politique de la formation à distance* qui formule des principes directeurs et qui énumère, notamment, les responsabilités des étudiants. Ces responsabilités sont les suivantes:

5.4.1 Puisque l'étudiant est le premier responsable de ses apprentissages, il doit **prendre connaissance des contraintes d'horaire et de déplacement liées à l'évaluation des apprentissages de l'activité de formation à laquelle il est inscrit.**

5.4.2 L'étudiant a la responsabilité de **s'inscrire à son lieu d'évaluation sommative des apprentissages sous surveillance selon les modalités prévues par le Bureau de la formation à distance.**

5.4.3 L'étudiant a la responsabilité d'**utiliser son adresse courriel "ulaval.ca"** pour toutes ses communications relatives à ses activités de formation à distance.

Remarque: L'inscription au lieu d'évaluation (à laquelle fait référence l'article 5.4.2) se fait de la manière indiquée [ici](#).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Période
Introduction	
Expression écrite Relèverez-vous le défi des tests diagnostiques?	
MODULE 1: introduction et concepts de base	31 août au 6 sept. 2020
Thème 1: sources du droit et organisation de l'État	
MODULE 2: la Constitution canadienne	7 au 13 septembre
- Mini-test 1 (modules 1 et 2)	13 -14 septembre
MODULE 3: le pouvoir législatif	14 au 20 septembre
- Revue de presse 1	Remise au plus tard le 20 septembre
MODULE 4: l'entrée en vigueur, la transformation et la diffusion des lois	21 au 27 septembre
- Mini-test 2 (modules 3 et 4)	27-28 septembre
MODULE 5: le pouvoir exécutif et la législation déléguée	28 sept. au 4 oct.
- Revue de presse 2	Remise au plus tard le 4 octobre
MODULE 6: la décentralisation du pouvoir exécutif	5 au 11 octobre
- Évaluation formative de l'enseignement	5 au 11 octobre
- Mini-test 3 (module 5 et 6)	11-12 octobre
MODULE 7: le pouvoir judiciaire et les modes de résolution des conflits	12 au 18 octobre
Examen de relais couvrant les modules 1 à 7	Jeudi 22 octobre à 18h30
Semaine de lecture (pas de cours)	26 oct. au 1er nov.
Thème 2: principes fondamentaux de droit civil	

MODULE 8: le Code civil / les personnes physiques	2 au 8 novembre
MODULE 9: les entreprises	9 au 15 novembre
- Mini-test 4 (modules 8 et 9)	15-16 novembre
MODULE 10: le mariage, l'union civile et l'union de fait	16 au 22 novembre
MODULE 11: l'ouverture et la dévolution légale d'une succession	23 au 29 novembre
- Mini-test 5 (modules 10 et 11)	29-30 novembre
MODULE 12: les testaments, la liquidation et le partage d'une succession	30 nov. au 6 déc.
Examen final couvrant les modules 8 à 12	Jeudi 10 décembre à 18h30

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Mini-tests (Somme des évaluations de ce regroupement)			20 %
Mini-test 1	Du 13 sept. 2020 à 08h00 au 14 sept. 2020 à 23h59	Individuel	4 %
Mini-test 2	Du 27 sept. 2020 à 08h00 au 28 sept. 2020 à 23h59	Individuel	4 %
Mini-test 3	Du 11 oct. 2020 à 08h00 au 12 oct. 2020 à 23h59	Individuel	4 %
Mini-test 4	Du 15 nov. 2020 à 08h00 au 16 nov. 2020 à 23h59	Individuel	4 %
Mini-test 5	Du 29 nov. 2020 à 08h00 au 30 nov. 2020 à 23h59	Individuel	4 %
Revues de presse (Moyenne des évaluations de ce regroupement)			10 %
Revue de presse 1	Du 12 sept. 2020 à 08h00 au 20 sept. 2020 à 23h59	Individuel	---
Revue de presse 2	Du 28 sept. 2020 à 08h00 au 4 oct. 2020 à 23h59	Individuel	---
Examens (Somme des évaluations de ce regroupement)			70 %
Examen de relais à distance couvrant les modules 1 à 7	Le 22 oct. 2020 de 18h30 à 21h30	Individuel	30 %
Examen final à distance couvrant les modules 8 à 12	Le 10 déc. 2020 de 18h30 à 21h30	Individuel	40 %

Cliquez sur les hyperliens "Examen de relais" et "Examen final" pour obtenir des informations importantes sur les examens: matériel autorisé, matériel interdit, lieu de l'examen, exemple d'ancien examen, etc.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Mini-test 1

Titre du questionnaire :	Mini-test 1 / modules 1 et 2
Période de disponibilité :	Du 13 sept. 2020 à 08h00 au 14 sept. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles à portée de main.• Une question vous obligera à consulter une loi constitutionnelle. Il est donc important d'avoir imprimé les lois constitutionnelles et de les avoir près de vous pour pouvoir répondre au mini-test.• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.• Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

Mini-test 2

Titre du questionnaire :	Mini-test 2 / modules 3 et 4
Période de disponibilité :	Du 27 sept. 2020 à 08h00 au 28 sept. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles à portée de main.• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.• Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

Mini-test 3

Titre du questionnaire :	Mini-test 3 / modules 5 et 6
Période de disponibilité :	Du 11 oct. 2020 à 08h00 au 12 oct. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez vos notes personnelles et votre recueil de textes à portée de main.• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.• Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

-
- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
 - Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

Mini-test 4

Titre du questionnaire :	Mini-test 4 / modules 8 et 9
Période de disponibilité :	Du 15 nov. 2020 à 08h00 au 16 nov. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez utiliser tout votre matériel. Ayez votre <i>Code civil du Québec</i> en main: vous en aurez besoin pour trouver des numéros d'articles.• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.• Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

-
- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
 - Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

Mini-test 5

Titre du questionnaire :	Mini-test 5 / modules 10 et 11
Période de disponibilité :	Du 29 nov. 2020 à 08h00 au 30 nov. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	4 %
Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez utiliser tout votre matériel.• Ayez en main votre <i>Code civil du Québec</i> ainsi que les articles du <i>Code civil du Bas-Canada</i> portant sur la communauté de biens (contenus dans un fichier disponible dans le portail) : vous en aurez besoin pour trouver des numéros d'articles ou des réponses.• Il est interdit de répondre avec l'aide de quelqu'un. Il ne s'agit pas d'un travail d'équipe, mais d'un test individuel.• Il est interdit de faire répondre quelqu'un d'autre à votre place.• Il est interdit de révéler le contenu des questions.

Le non respect de ces directives constitue une infraction à l'article 29 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* (disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours") et peut entraîner un échec du cours, une mise en probation ou une suspension d'inscription.

- Si vous n'êtes pas certain de la réponse à une question, vous pouvez passer à la suivante et y revenir ensuite dans la mesure où le temps le permet. L'ordre dans lequel vous répondez aux questions n'a pas d'importance. Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à ce que le temps soit écoulé.
- Votre résultat sera disponible dans la section "Évaluation et résultats" du menu "Plan de cours" lorsque tous les étudiants auront répondu au test.

Revue de presse 1

Titre du questionnaire :	Revue de presse - 1
Période de disponibilité :	Du 12 sept. 2020 à 08h00 au 20 sept. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 10 % de la session.
Directives :	<p>Vous devez choisir et commenter un article d'actualité ou un éditorial, paru entre le 7 septembre et le 20 septembre 2020, qui se rapporte à un ou plusieurs aspects de la matière au programme de l'un ou l'autre des modules (1 à 3) vus jusqu'à maintenant dans le cours de <i>Notions juridiques</i>.</p> <p>Expliquez (environ 40 lignes excluant, le cas échéant, les citations) la pertinence de votre article en faisant des liens avec la matière. Vous devez montrer que votre lecture des médias n'est pas superficielle, que vous êtes capables de faire des liens entre l'actualité et des notions apprises pendant le cours. Ne paraphrasez pas l'article que vous avez choisi et ne recopiez pas le contenu des modules: montrez, dans vos mots, que la matière vue dans les modules vous a permis de bien comprendre le contenu de l'article.</p> <p>Votre revue de presse devra se faire à partir de quotidiens "sérieux" comme <i>Le Soleil</i>, <i>Le Devoir</i> ou <i>La Presse</i>, de magazines comme <i>L'actualité</i> ou de sites Web de nouvelles comme celui de Radio-Canada ou Cyberpresse. Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez également choisir des articles en anglais si vous le désirez. Vous ne pouvez pas commenter un reportage vidéo ou audio: votre commentaire doit porter sur un texte écrit.</p>

L'objectif pédagogique de la revue de presse consiste à vous faire mieux comprendre l'actualité, à vous donner le goût de lire les journaux ou les sites Web "sérieux" et à faire des liens entre la théorie vue dans les modules et la réalité quotidienne.

Les critères de correction sont les suivants:

- Contenu (respect des consignes, commentaires en rapport avec la matière): 8,5 points
- Français (orthographe, qualité de la rédaction): 1,5 point (soit 15% de la note)

Revue de presse 2

Titre du questionnaire :	Revue de presse - 2
Période de disponibilité :	Du 28 sept. 2020 à 08h00 au 4 oct. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 10 % de la session.
Directives :	<p>Vous devez choisir et commenter un article d'actualité ou un éditorial, paru entre le 23 septembre et le 6 octobre 2019, qui se rapporte à un ou plusieurs aspects de la matière au programme de l'un ou l'autre des modules (1 à 5) vus jusqu'à maintenant dans le cours de <i>Notions juridiques</i>.</p> <p>Expliquez (environ 30 lignes excluant, le cas échéant, les citations) la pertinence de votre article en faisant des liens avec la matière. Vous devez montrer que votre lecture des médias n'est pas superficielle, que vous êtes capables de faire des liens entre l'actualité et des notions apprises pendant le cours. Ne paraphrasez pas l'article que vous avez choisi et ne recopiez pas le contenu des modules: montrez, dans vos propres mots, que la matière vue dans les modules vous a permis de bien comprendre le contenu de l'article.</p> <p>Votre revue de presse devra se faire à partir de quotidiens "sérieux" comme <i>Le Soleil</i>, <i>Le Devoir</i> ou <i>La Presse</i>, de magazines comme <i>L'actualité</i> ou de sites Web de nouvelles comme celui de Radio-Canada ou Cyberpresse. Cette liste n'est pas limitative. Vous pouvez également choisir des articles en anglais si vous le désirez. Vous ne pouvez pas commenter un reportage vidéo ou audio: votre commentaire doit porter sur un texte écrit.</p> <p>L'objectif pédagogique de la revue de presse consiste à vous faire mieux comprendre l'actualité, à vous donner le goût de lire les journaux ou les sites Web "sérieux" et à faire des liens entre la théorie vue dans les modules et la réalité quotidienne.</p>

Les critères de correction sont les suivants:

- Contenu (respect des consignes, commentaires en rapport avec la matière): 8,5 points
- Français (orthographe, qualité de la rédaction): 1,5 point (soit 15% de la note)

Examen de relais à distance couvrant les modules 1 à 7

Date :	Le 22 oct. 2020 de 18h30 à 21h30
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Directives de l'évaluation :	Un exemple d'ancien examen de relais est disponible dans la section " <i>Contenu et activités</i> " du menu " <i>Plan de cours</i> ".
Critères d'évaluation:	

L'examen sera évalué selon les critères suivants: l'exactitude du fond et la précision des réponses; l'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes; la logique du raisonnement; la qualité de l'expression et la correction de la langue (voir la rubrique "*Correction linguistique, retard et présentation des travaux*" dans la section "*Évaluation et résultats*" du menu "*Plan de cours*").

Examen final à distance couvrant les modules 8 à 12

Date : Le 10 déc. 2020 de 18h30 à 21h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Directives de l'évaluation :

N'oubliez pas d'imprimer le fichier contenant les articles du *Code civil du Bas-Canada* qui se rapportent à la communauté de biens.

L'examen final sera semi-cumulatif, ce qui veut dire qu'il portera principalement sur la matière pour laquelle vous n'avez pas encore été évalués. Cependant, vous devez vous souvenir des principes généraux vus pendant la première moitié du trimestre, surtout lorsque ces principes ont un lien avec les derniers modules.

Un [exemple d'ancien examen final](#) est disponible dans la section "*Contenu et activités*" du menu "*Plan de cours*".

Critères d'évaluation:

L'examen sera évalué selon les critères suivants: l'exactitude du fond et la précision des réponses; l'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes; la logique du raisonnement; la qualité de l'expression et la correction de la langue (voir la rubrique "*Correction linguistique, retard et présentation des travaux*" dans la section "*Évaluation et résultats*" du menu "*Plan de cours*").

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49


Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Veillez noter que ce barème inclut un arrondissement automatique des résultats. Par exemple, la cote A+ est accordée à un étudiant qui obtient, en principe, une note de 90 % ou plus. Si un étudiant obtient 89,5 %, il obtiendra la cote A+ par arrondissement et s'il obtient une note de 89,4 %, il aura la cote A. L'enseignant ne peut arrondir deux fois.

La note de passage est de 55%, mais l'étudiant qui obtient une note de 54,5% se verra automatiquement attribuer une cote D par arrondissement. En revanche, l'étudiant qui obtient une note de 54,4% sera en échec et sa note ne sera pas arrondie à 55%.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues

par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

Pendant le premier tiers du trimestre, vous serez invité à compléter et à remettre un formulaire d'évaluation formative. Vos commentaires permettront d'apporter des ajustements à la formule pédagogique en cas de besoin.

À la fin du trimestre, l'Université peut procéder à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses buts. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation (par la poste ou par courriel) qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
* Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Conseils pour bien réussir les examens

Il est [recommandé de cliquer ici](#) pour obtenir des conseils afin de bien réussir vos examens.

Les deux documents ci-dessous pourront également vous aider:

- [La préparation aux examens commence dès le premier cours](#)
- [Orthographe: liste d'erreurs fréquentes à éviter](#)

Enfin, le Centre d'aide aux étudiants est à votre disposition pour des conseils personnalisés. Vous trouverez les coordonnées de ce centre et la liste des services offerts en cliquant sur l'hyperlien suivant: [Centre d'aide aux étudiants](#)

Critères généraux d'évaluation

Les examens seront évalués selon les critères suivants:

- L'exactitude du fond et la précision des réponses (elles doivent être motivées par les articles pertinents du *Code civil du Québec*);
- L'aptitude à appliquer les connaissances acquises à des situations concrètes;
- La logique du raisonnement;
- La qualité de l'expression et la correction de la langue.

COVID-19

Les modalités d'évaluation et les dates prévues pour celles-ci pourraient être modifiées en cours de session advenant un resserrement des directives sanitaires ou en raison de contraintes liées à la pandémie. Conformément à l'article 162 du Règlement des études, il s'agira alors de circonstances exceptionnelles

Matériel didactique

Matériel obligatoire



Code civil du Québec, édition critique / Civil Code of Québec, A Critical Edition 2020-2021 (28e édition)

Auteur : édition sous la direction de Jean-Maurice Brisson et Nicholas Kasirer

Éditeur : Éditions Yvon Blais inc. (Montréal , 2020)

ISBN : 9782897306076

Code obligatoire pour l'étude des modules 8 à 12 et pour l'examen final. Vous avez le choix entre le Code civil des Éditions Yvon Blais inc. et celui des Éditions Wilson & Lafleur ltée (voir ci-dessous). Une édition plus ancienne est à vos risques et périls.



Code civil du Québec / Civil Code of Québec 2020-2021

Auteur : édition préparée sous la direction de Jean-Louis Baudouin

Éditeur : Wilson & Lafleur (Montréal , 2020)

ISBN : 9782896895106

Code obligatoire pour l'étude des modules 8 à 12 et pour l'examen final. Vous avez le choix entre le Code civil des Éditions Wilson & Lafleur ltée et celui des Éditions Yvon Blais inc. (voir ci-dessus). Une édition plus ancienne est à vos risques et périls.

Attention: vous devez acheter un seul Code civil parmi les deux qui sont indiqués ci-dessus. Les deux éditions (Yvon Blais inc. et Wilson & Lafleur ltée) s'équivalent et sont bilingues. Le Code civil des éditions Yvon Blais est légèrement plus compact que celui des éditions Wilson & Lafleur. Les prix sont semblables. À vous de choisir.

L'utilisation d'un Code civil plus ancien est à vos risques et périls. La responsabilité du choix entre un Code civil à jour et un Code civil plus ancien vous appartient.

Site web de cours

Le site Web du cours, dans lequel vous vous trouvez présentement, contient du matériel pédagogique complémentaire dans la section "[Contenu et activités](#)".

Pour consulter le site Web du bureau de la formation à distance, [cliquez ici](#) .

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit
Machine virtuelle	Java	www.java.com	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	www.adobe.com	Gratuit

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire propres au droit :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données
- Nouveautés
- Suggestions des conseillères à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources du portail thématique conçu pour le droit, cliquez sur le lien suivant <http://www.bibl.ulaval.ca/web/droit>.

Où acheter le matériel didactique et quoi faire s'il n'est plus disponible

Il existe deux façons de vous procurer le matériel didactique: vous rendre à la librairie Zone située sur le campus ou faire un achat en ligne.

Vous bénéficiez d'un rabais si vous êtes membre ou si vous devenez membre de la coopérative Zone.

Achat du matériel sur le campus

Le matériel didactique est disponible au point de vente de la coopérative Zone situé au rez-de-chaussée du [pavillon Maurice-Pollack](#) (2305, rue de l'Université, Québec, QC, G1V 0B4), dans la salle réservée pour le matériel de cours. S'il ne reste plus de documents sur les rayons, [signalez-le au professeur](#) afin qu'il passe une commande.

Pour connaître les heures d'ouverture de la coopérative Zone du pavillon Maurice-Pollack, [cliquez ici](#).

Achat du matériel en ligne

Au lieu de vous déplacer sur le campus, vous pouvez commander le matériel didactique en ligne à l'adresse <https://www.zone.coop/materiel-scolaire/etudiants/universite.html>

Il suffit d'inscrire le numéro du cours (DRT-1906) dans le formulaire qui apparaîtra à l'écran, puis de cliquer sur le nom du cours qui apparaîtra dans un deuxième temps. Cliquez ensuite sur l'icône en forme de panier qui se trouve à côté du matériel dont vous avez besoin. Votre panier est situé en haut de l'écran.

Il est aussi possible de commander le matériel didactique en ligne à l'adresse <https://www.editionsyvonblais.com/detail-du-produit/code-civil-du-quebec-edition-critique-civil-code-of-quebec-a-critical-edition-2019-2020-27e-edition-livre-imprime/> ou à l'adresse <https://www.wilsonlafleur.com/wilsonlafleur/CatDetails.aspx?C=082.416.19>

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

En plus des documents énumérés dans la section "[Matériel didactique](#)" du menu "Plan de cours", les ouvrages suivants sont pertinents pour en savoir davantage sur certains aspects de la matière du cours:

- *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues: les Biens*, Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 2012.
- Jacques Beaulne, *Droit des successions*, 5e éd., coll. "Bleue", Montréal, Éd. Wilson & Lafleur, 2016.

Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque générale (pavillon Bonenfant, 2e étage) pour consultation seulement (aucun prêt n'est autorisé).

Décisions des tribunaux (jurisprudence)

Deux banques de données permettent d'avoir accès gratuitement à la jurisprudence (décisions des tribunaux) à partir de mots clés. Il s'agit des sites suivants que vous pourrez consulter si vous voulez connaître la position des tribunaux sur des sujets qui vous intéressent:

<http://www.canlii.org> 

<http://www.jugements.qc.ca> 